



Modification des dimensions des pneumatiques

Par **charb63**, le **24/06/2012** à **11:45**

Bonjour,

j'aimerais savoir ce que dit les textes de loi sur les changements de dimension de pneumatiques.

J'ai lu beaucoup de choses, et je ne sais pas ce qui est vrai.

Le problème c'est que j'ai une voiture sportive rare et peu connu.

Dès que les forces de l'ordre me voient, ils m'arrêtent forcement.

Mes pneumatiques ont un diamètre égal à ceux d'origine, mais la taille ne se trouve pas dans le tableau du controle technique.

Le tableau du controle technique donne la taille d'origine et une taille inférieure assez petite ce que je trouve illogique et assez dangereux.

Le seul vrai problème, qui attire l'oeil des forces de l'ordre, est que les pneumatiques dépassent légèrement de la carrosserie.

Je passe 30 minutes à chaque fois à discuter de ce problème.

Je suis toujours reparti sans procès verbal jusque là.

Mais j'aimerais savoir de quoi je parle, voir des numéros d'article s'il y a, précisant ou abordant le problème.

Un policier m'a parlé de "partie tranchante" en parlant des roues qui dépassent.

La voiture étant rare et les jantes n'étant pas "tape à l'oeil" ou "tuning", un gendarme m'a même demandé si c'était d'origine. Etant trop honnête je lui ai répondu que non.

Je pourrais effectivement dire à chaque fois que c'est d'origine ou une série limitée faite comme ca. Mais ca ne résoudrait pas le problème d'assurance en cas d'accident.

Que dit l'a loi sur la taille des roues et est-ce un problème qu'elles sortent des ailes?

Merci d'avance

Cordialement